

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 09743
Numéro SIREN : 811 290 642
Nom ou dénomination : AAM Transport

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 65884

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 10-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R065884

N° GESTION : 2015B09743

N° SIREN : 811290642

DENOMINATION : AAM Transport

ADRESSE : 85 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris

DATE D'ACTE : 29-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

AAM TRANSPORT

Société par actions simplifiée au capital de 3.500.000 euros

Siège social : 85, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris

RCS Paris 811 290 642

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
le vingt-neuf juin,
à neuf heures.

Les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée Générale** »), sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent ou représenté.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Muavia Waqar, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée Générale,
- un exemplaire des statuts de la Société actuellement en vigueur.

Puis le Président de séance déclare que le rapport du Président, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

La Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées et l'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

MW

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

(Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport établi par le Président,

décide de nommer :

- **la société Natray Consulting Group**, société par actions simplifiée au capital de 100,000 euros, dont le siège social est situé 40, terrasse de l'Iris – 92400 Courbevoie, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 509 447 314, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- **Monsieur Frédéric Ortega**, entrepreneur individuel, domicilié 82, rue d'Anjou – 78000 Versailles, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro unique d'identification 828 274 571, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

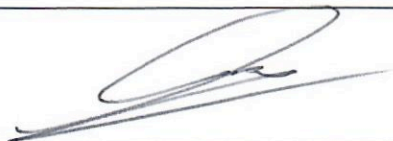
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de séance Monsieur Muavia Waqar	
--	--